



DEVELOP & PERFORM

Programme du Bilan de compétences

Durée maximale : 24 heures

Articles L. 1233.71, L. 6313-1, L. 6313-4 et R. 6313-4 à R. 6313-8 du Code du travail

I - Qu'est-ce qu'un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences a pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation : ainsi, le bilan de compétences a pour but de dessiner le profil du bénéficiaire sur le plan professionnel afin de mieux connaître ses atouts.

Le bilan peut être sollicité par le travailleur lui-même, ou par un employeur : dans le deuxième cas, le bilan ne peut être réalisé qu'avec le consentement du travailleur. Le refus d'un salarié d'y consentir ne constitue ni une faute ni un motif de licenciement.

Objectifs d'un bilan de compétences

1. Explorer, mettre en évidence et valoriser les compétences personnelles et professionnelles, les aptitudes et les motivations du bénéficiaire et faciliter l'émergence de pistes professionnelles ;
2. Définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
3. Utiliser les atouts mis en lumière comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière ;
4. Analyser la faisabilité du projet eu égard aux besoins socio-économiques du territoire de vie et d'activité de la personne et vérifier que le futur métier lui conviendra en tous points
5. Accompagner le bénéficiaire dans sa mise en œuvre

Prérequis et Délai d'accès

Aucun prérequis n'est exigé pour réaliser un bilan de compétences. Le bilan de compétences est pour tous : salariés, demandeurs d'emploi, indépendants.

DEVELOP & PERFORM S.A.S.U. - RCS Meaux 824 125 017 – Siège : 4 rue Saint Denis 77100 Mareuil les Meaux
Tél : 06.17.92.61.31 – n.lesueur@developetperform.com - www.developetperform.com
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11770663077 auprès Préfet de la Région d'Ile de France.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.
Organisme certifié Qualiopi pour ses actions de formation et de bilans de compétences



DEVELOP & PERFORM

Il est accessible à l'issue de l'expiration du délai de rétractation légal (10 jours ouvrés à compter de la contractualisation) éventuellement augmenté du temps nécessaire au financeur pour étudier votre dossier et donner son accord.

Compétences visées

Le bilan est envisagé dans le cadre d'une interrogation d'une personne sur sa situation professionnelle, soit pour confirmer son choix, soit pour réinterroger la suite de sa carrière : le bilan de compétence vise à rendre le bénéficiaire acteur de sa vie professionnelle, c'est-à-dire en capacité de faire le point sur son parcours, choisir ce qu'il veut pour la suite de sa carrière, décider de sa meilleure orientation, grâce à une meilleure connaissance de soi, de ses compétences et du marché de l'emploi.

Accessibilité pour les personnes en situation de handicap

Si vous êtes en situation de handicap, notre référente handicap se tient à votre disposition en vue de vous informer sur les accès possibles liés à votre situation et vous proposer un aménagement lors de votre accompagnement : n.leseur@developetperform.com

II - Déroulement du bilan de compétences

Articles R. 6322-32 à 60 du code du Travail

La consultante vous accompagne en présentiel, sur une période de 3 mois maximum. Le bilan de compétences se déroule **exclusivement en entretiens individuels**, comme le veut le code de déontologie des bilans. La **confidentialité** du travail et des échanges est garantie par Develop & perform, pendant et également après le bilan, sans limitation de durée.

Le bilan se déroule en 3 Phases :

Phase 1 - La phase préliminaire : analyse de la demande

Au cours de cette phase, le prestataire du bilan de compétences va :

- analyser la demande et les besoins de la personne bénéficiaire ;
- vérifier que le bénéficiaire est volontaire pour réaliser son bilan notamment si ce bilan est prescrit et cofinancé par l'entreprise ;
- déterminer le format le plus adapté à la situation et aux besoins ;
- définir conjointement les modalités de déroulement.

DEVELOP & PERFORM S.A.S.U. - RCS Meaux 824 125 017 – Siège : 4 rue Saint Denis 77100 Mareuil les Meaux

Tél : 06.17.92.61.31 – n.leseur@developetperform.com - www.developetperform.com

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11770663077 auprès Préfet de la Région d'Ile de France.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Organisme certifié Qualiopi pour ses actions de formation et de bilans de compétences



DEVELOP & PERFORM

Phase 2 - La phase d'investigation : construction et pertinence du projet professionnel

Cette phase d'investigation permet au bénéficiaire :

- de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence ;
- d'élaborer une ou plusieurs alternatives, notamment un projet de reconversion, de formation, un projet de validation des acquis de l'expérience : en effet, si des besoins de développement de compétences sont identifiés comme nécessaire au projet professionnel, vous serez accompagné pour trouver des formations en adéquation avec votre projet.

Elle comprend :

- L'analyse détaillée du parcours (phase rétrospective)
- L'étude de la personnalité professionnelle (sens du travail, motivation ...), la mise en lumière des talents et appétences du bénéficiaire et des raisons de ses choix professionnels
- L'analyse des métiers pouvant lui convenir, compatibles avec sa personnalité professionnelle, la mise en perspective et l'étude de faisabilité du projet
- La réalisation d'enquêtes métiers afin de se confronter à la réalité des métiers
- Un travail sur les valeurs en lien avec le métier envisagé
- Le point des savoir-faire et savoir-être acquis et ceux requis pour le métier envisagé
- Le point des besoins et contraintes économiques du bénéficiaire en lien avec le métier
- L'analyse des besoins en formation/le Point sur leur mode de financement
- La rédaction d'un plan d'action pour atteindre l'objectif :
 - Le plan d'action vous guide depuis votre situation actuelle jusqu'à l'atteinte de votre objectif ; il peut prévoir des démarches en vue d'une formation ou d'une validation des acquis si votre projet le requiert.

Phase 3 – Phase de conclusion

La phase de conclusions, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :

- a) de s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- b) de recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du projet professionnel ;
- c) de prévoir les principales modalités et étapes du projet professionnel, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.



DEVELOP & PERFORM

Elle s'achève par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés du bilan et d'un document de synthèse qui contient :

- l'analyse des compétences professionnelles et personnelles ;
- la définition du projet professionnel, des propositions concrètes d'évolution ou de réorientation professionnelle ;
- les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- les principales modalités et étapes à prévoir pour la mise en œuvre du ou des projets professionnels (dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences).

Un suivi de bilan à 6 mois est proposé au bénéficiaire.

Résultats attendus

Au terme de son bilan, le bénéficiaire aura clairement identifié ses compétences professionnelles et personnelles susceptibles d'être investies dans des situations professionnelles déterminées, après la prise en compte des besoins socio-économiques de son territoire d'activité et de son bassin de vie, mais aussi ses contraintes personnelles.

En ayant exploré différentes options professionnelles, le bénéficiaire aura une vision claire de ses compétences transférables, et sera mieux préparé pour prendre des décisions éclairées concernant son projet de reconversion.

La restitution des résultats du bilan de compétences s'effectue par la remise d'un document de synthèse commenté au bénéficiaire du bilan et détaillé en séance avec lui, synthèse qui détaille l'ensemble du travail réalisé tout au long du bilan, et le résultat obtenu. Elle guidera le bénéficiaire dans les prochaines étapes pour réaliser concrètement son projet.

Travail personnel à réaliser pendant le bilan

Dans le cadre du bilan un travail personnel sera à réaliser, en inter-séance, comprenant des recherches documentaires à effectuer sur les pistes métiers qui intéressent le bénéficiaire (fiches métiers/informations diverses) pour lesquelles un espace documentaire proposant des liens internet est remis au bénéficiaire, et la réalisation d'enquêtes métiers pour les métiers retenus car il est indispensable de se confronter à la réalité du métier.

Ce travail individuel est important car le bénéficiaire doit s'investir dans son bilan et s'en sentir « acteur ». Le travail réalisé en autonomie est toujours débriefé ensuite en séance.



DEVELOP & PERFORM

III – Modalités du bilan de compétences

Conditions de réalisation

Le bilan peut être réalisé sur le temps de travail (l'employeur doit être prévenu et doit donner son accord pour le maintien de la rémunération), ou en dehors du temps de travail.

Organisation des séances :

- Séances hebdomadaires d'une à deux 2 heures chacune (en présentiel)
- Adaptation du jour et du créneau horaire aux contraintes du bénéficiaire, en fonction de ses disponibilités.

Formalisme de votre accompagnement

C'est une **démarche individuelle et personnalisée**, tenant compte de la singularité de chaque personne, dans un environnement garantissant une **totale confidentialité des échanges**. Les informations demandées au bénéficiaire du bilan doivent présenter un lien direct et nécessaire avec son objet. Le bénéficiaire est tenu d'y répondre de bonne foi. Il est destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse.

Ces résultats détaillés et ce document de synthèse ne peuvent être communiqués à aucune autre personne ou institution sans accord du bénéficiaire : ils sont strictement confidentiels. Ils peuvent toutefois être communiqués, à la demande du bénéficiaire, à l'opérateur du conseil en évolution professionnelle mentionné à l'article L. 6111-6.

Compétences de votre consultante en bilan de compétences

Consultante en bilans de compétences certifiée, avec une expérience significative du monde du travail (25 ans), votre consultante fait partie d'un réseau de consultants en bilans certifiés supervisant ses membres. Après vingt années d'accompagnement d'entreprises en difficultés et de leurs salariés, elle possède une bonne connaissance des caractéristiques socio-économiques du territoire, des dispositifs, et a choisi de mettre son expérience et son savoir-faire au service des personnes en demande d'un accompagnement dans la gestion de leur carrière, leur évolution professionnelle, leur reconversion, la validation de leurs projets professionnels.

Develop & Perform a obtenu la certification qualité Qualiopi le 20 décembre 2020, certification renouvelée en Avril 2024 jusqu'en 2027.

DEVELOP & PERFORM S.A.S.U. - RCS Meaux 824 125 017 – Siège : 4 rue Saint Denis 77100 Mareuil les Meaux

Tél : 06.17.92.61.31 – n.leseur@developetperform.com - www.developetperform.com

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11770663077 auprès Préfet de la Région d'Ile de France.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Organisme certifié Qualiopi pour ses actions de formation et de bilans de compétences



DEVELOP & PERFORM

Moyens pédagogiques et méthode utilisée

- Accompagnement continu par une consultante attitrée depuis la prise en charge jusqu'à l'établissement d'un plan d'actions pour l'atteinte de l'objectif professionnel fixé ;
- Alternance d'entretiens avec la Consultante en bilan de compétences et de travail personnel réalisé en autonomie puis restitué en séance ;
- Réalisation et restitution d'un travail sur le profil professionnel
- investigations professionnelles
- Etablissement d'un plan d'action à court et moyen terme pour atteindre L'objectif
- Suivi de bilan à 6 mois proposé au bénéficiaire

Documents remis

En début de bilan :

- Programme du bilan
- Livret d'accueil
- Convocation

En fin de bilan :

- **La synthèse écrite du bilan de compétences :**
Le document de synthèse est remis en séance et commenté au bénéficiaire du bilan.
- **Le certificat de réalisation**
- **Le livret de suivi pédagogique du bénéficiaire du bilan**

L'organisme prestataire de bilans de compétences procède à la destruction des documents élaborés pour la réalisation du bilan de compétences dès le terme de l'action (Article R6313-7). **Toutefois, les dispositions du premier alinéa ne s'appliquent pas, pendant un délai de trois ans :**

- au document de synthèse qu'il conservera 3 ans, avec l'accord du bénéficiaire
- aux documents faisant l'objet d'un accord écrit du bénéficiaire fondé sur la nécessité d'un suivi de sa situation.

Tarif

Prix : 2100 € net de taxes.



DEVELOP & PERFORM

Nos résultats d'enquêtes satisfaction en 2023

Chaque année et tout au long de l'année, dans une démarche qualité d'amélioration continue, Develop & Perform recueille, analyse et exploite les questionnaires clients à la suite des bilans de compétences réalisés.

A ce jour, selon nos évaluations qualité des prestations réalisées :

- 100 % des bénéficiaires sont satisfaits de la qualité de l'accompagnement
- 100% des bénéficiaires ont été au terme de leur bilan et élaboré un plan d'action
- 3 enquêtes métiers ont été réalisées en moyenne par bilan de compétences
- 100% des bénéficiaires ont souhaité et réalisé leur suivi de bilan à 6 mois

Dernière mise à jour le 12/10/2024